

Saint-Cloud le jour où le préfet de police Carlier exposa son plan, qui ne fut point adopté. [*]

Le 2 décembre, à six heures et demie du matin, M. de Persigny assista à l'occupation du palais de l'Assemblée nationale par les troupes du colonel Espinasse. Il se rendit ensuite à l'Élysée afin d'informer Louis-Napoléon du résultat de l'opération.

Nous ne retrouvons point la trace de sa coopération dans les événements qui suivirent. Il est pourtant bien évident qu'il avait été mis dans le secret du coup d'État. Mais peut-être son rôle se borna-t-il à veiller sur la personne de Louis Bonaparte.

Il avait été question de comprendre M. de Persigny au nombre des ministres qui devaient former le cabinet du 2 décembre. On lui eût donné le portefeuille de l'agriculture et du commerce. M. Lefebvre Duruflé lui fut préféré.

M. de Morny, ministre de l'intérieur, s'étant retiré le 22 janvier 1852, M. de Persigny lui succéda.

J'ai su depuis, par des personnes qui vivaient dans des rapports assez affectueux avec le nouveau ministre, qu'il s'effraya d'abord de la tâche qu'il venait d'accepter.

Le général Leroy de Saint-Arnaud avait eu peur, lui aussi, de se trouver au-dessous de ses fonctions.—Modestie bien rare de la part de ces deux personnages.

Ils oublièrent que le cardinal Fleury, qui gouverna passablement, quoiqu'il fût aux extrêmes limites de la vie humaine, n'eût pas été capable de faire un bon sous-chef de bureau.

(A continuer.)

DEVONS-NOUS NOUS AGRANDIR?

Quelques journaux haut-canadiens encouragent le parlement à faire le plus promptement possible l'acquisition du territoire arrosé par le Saskatchewan. Peu de lignes nous suffiront pour faire comprendre la portée des conseils de nos confrères.

D'après le rapport de M. Sicotte, la superficie des terres à livrer encore à la culture peut se répartir de la manière suivante :

<i>Dans le Bas-Canada :</i>		<i>Acres.</i>
Terres de la couronne, vagues et arpentées.....		4,797,550
Idem du clergé, idem		487,683½
<i>Total des terres publiques (disponibles, les seigneuries exceptées).....</i>		<i>5,285,233½</i>
<i>Terres des Townships, jusqu'à présent aliénées...</i>		<i>6,373,597</i>
<i>Total.....</i>		<i>11,658,830½</i>
<i>Etendue des seigneuries.....</i>		<i>10,678,931</i>
<i>Total.....</i>		<i>22,331,761½</i>
<i>Terres non arpentées</i>		<i>112,075,039</i>
<i>Superficie totale des terres de la couronne.....</i>		<i>134,412,800½</i>

[*] "J'habitais alors la Tuilerie à Auteuil, dit le docteur Véron, et un ancien préfet de mes amis avait bien voulu y accepter l'hospitalité pendant la belle saison. M. Carlier venait tous les jours à la Tuilerie conférer de son projet de coup d'État avec ce préfet. Il l'avait même chargé de rédiger tous les décrets qui devaient être à un jour donné publiés par le *Moniteur*. Par ces décrets on supprimait le ministère de l'instruction publique, l'École polytechnique, les octrois. De toutes les grandes écoles de droit, de médecine, d'Alfort, aucune n'était conservée dans la capitale. Quatre cents personnes étaient arrêtées et immédiatement déportées. Le préfet de police, accoutumé à ne pas rencontrer d'obstacles dans ses entreprises, estimait qu'il ne s'agissait dans cette circonstance que d'enfoncer une porte ouverte.

"Le prince président de la république reçut communication de tout l'ensemble des décrets du coup d'État Carlier. Ce fut dans les premiers jours de septembre que le prince réunit à ce sujet, au palais de Saint-Cloud, M. le comte de Morny, M. le comte de Persigny, M. Rouher et M. Carlier."

Ce projet fut rejeté, ou l'avait trouvé trop violent.

Dans le Haut-Canada :

Terres de la couronne, vagues et arpentées.....	830,398½
Terres du clergé idem	422,944½
Terres des écoles idem	198,648½
<i>Total des terres arpentées disponibles.....</i>	<i>1,446,970½</i>
<i>Terres des particuliers.....</i>	<i>19,388,997½</i>
<i>Total des terres arpentées.....</i>	<i>20,835,968</i>
<i>Terres de la couronne, vagues et non arpentées...</i>	<i>56,770,466</i>
<i>Superficie totale du Haut-Canada, dans la vallée des lacs et du Saint-Laurent.....</i>	<i>77,606,400</i>

Il ne reste, par conséquent, dans le Haut-Canada, que 58,217,442 acres de terres à livrer à l'immigration et nous ne croyons pas nous éloigner beaucoup de la vérité en ajoutant que les trois quarts au moins de ces terres encore disponibles ne valent pas grand'chose. Dans le Bas-Canada, au contraire, il reste encore 117,360,272½ acres et, comme l'immigration irlandaise, grand-bretoune, allemande et scandinave ne remonte le Saint-Laurent que pour aller se répandre dans le Haut-Canada, cette vaste quantité de terres encore disponibles, en admettant même que les trois quarts d'entr'elles soient de la qualité la plus inférieure, suffirait aux besoins de la population bas-canadienne, si le gouvernement faisait percer des chemins à travers les forêts sauvages qui enserrant les Canadiens-Français des deux côtés de leur grand fleuve.

A ce propos, M. Langouin disait une vérité presque incontestable en déclarant dans la Chambre que les Bas-Canadiens n'émigraient pas par grandes masses, s'ils pouvaient gagner chez eux autant qu'aux États-Unis, en travaillant dans les champs, dans les ateliers ou dans les usines. Il est évident qu'à part quelques exceptions que l'amour de l'inconnu pousse sans cesse en avant, les hommes préféreraient toujours leur patrie aux autres pays, si ces derniers ne leur offraient pas de plus grands avantages. Il faut même le plus souvent que ces avantages soient bien considérables pour engager un père qui n'a jamais perdu de vue le clocher de sa paroisse et qui ne songe pas sans un sentiment de terreur au moment où il se verra lancé dans le monde,—seul, inconnu, éperdu, ballotté de tous côtés par la méchanceté, l'égoïsme, l'indifférence et toutes les mauvaises passions des flots humains, comme une frêle embarcation en dérive,—il faut, disons-nous, de bien puissantes espérances pour engager cet homme à abandonner la tranquillité dont il jouit, les joies du pays natal et l'assurance d'avoir un certain travail, quelque modeste qu'en soit la rétribution, et à aller courir le monde, exposé à mille privations, à de nombreux dangers et à la plus grande incertitude.

Aussi avons-nous considéré toujours comme futiles les efforts patriotiques de quelques journaux de Québec ou de Montréal, qui, dans le but de décourager le déplorable exode canadien, s'attachaient à peindre, tous les matins, les États-Unis avec les couleurs les plus sombres. Hélas ! que pouvaient-ils dire à ces malheureux—qui d'ailleurs ne lisaient point les journaux, à cause de leur pauvreté—que pouvaient-ils leur dire qu'ils ne se fussent pas dit déjà cent fois à eux-mêmes avec plus d'amertume encore ? Allez, ce n'est pas à la légère qu'un pauvre père de famille s'arrache à la cabane qu'ont égayé, pendant les longues veillées d'hiver, la présence de sa compagne et les joies naïves de ses enfants. S'il tourne le dos à ce petit paradis terrestre, pour s'en aller, Cain innocent, loin de tout ce qui lui est cher, c'est qu'une dure nécessité le pousse en avant, malgré tous ses regrets. Va ! lui dit la Misère.—Mais où irai-je ? répond-il d'une voix lamentable. Le sol des États-Unis est maudit, n'a-t-on dit ; la vertu s'y flétrit comme l'herbe dans un terrain desséché.—Cela peut être, réplique impitoyablement la voix intérieure ; et cela peut ne pas être ; mais dans tous les cas, ici je te condamne à de grandes souffrances et là bas, sans rien te promettre, je te laisse au moins la chance d'un avenir moins sombre. Va donc !

Et, après de grandes luttes qui lui brisent le cœur, le malheureux prend son bâton de voyage et se met en chemin, comme partait autrefois le Juif-Errant, malgré son incessante fatigue. Et les journalistes espèrent arrêter l'émigrant en che-